



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

70 N° 6 1948

Politique et religion. En Angleterre, sous  
Jacques II

Joseph BERTELOOT

p. 598 - 623

<https://www.nrt.be/it/articoli/politique-et-religion-en-angleterre-sous-jacques-ii-2800>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

## POLITIQUE ET RELIGION

### EN ANGLETERRE : SOUS JACQUES II (1)

La plupart des croyants parlent de leur religion comme si elle se vivait dans une sorte de splendide isolement. Ils se plaisent à y voir un monde à part, une réalité en soi, indifférente aux poussées politiques, économiques, sociales, nationales, qui s'exercent autour d'elle.

Illusion profonde ! Tout fidèle d'une confession est en même temps membre d'une profession, citoyen d'une nation, sujet d'une civilisation nettement déterminée, souvent adhérent d'un parti politique et disciple d'une école philosophique. Dès lors, il semble impossible que ces voisinages, ou mieux ces connexions intimes, n'influencent pas le croyant jusque dans son *Credo* et dans ses attitudes religieuses. Rarement, en effet, une révolution religieuse porte ses causes en elle-même ; presque toujours les grandes secousses morales sont provoquées par de fortes commotions sociales.

Qu'on y songe ou non, la religion représentée par l'Église est engagée par tout elle-même dans le monde du réel ; ce n'est pas un continent idéologique à formes abruptes, splendidement isolé ; du dehors viennent s'ébattre sur elle une foule de passions et d'intérêts, auxquels s'associent, du dedans, autant d'autres passions et d'autres intérêts.

Or c'est là un aspect de l'histoire de la religion de l'Église qu'il serait plus qu'imprudent de négliger : la part humaine, trop humaine parfois, de son histoire, emmée à celle des hommes, part que les croyants savent devoir faire à l'esprit du mal, à l'ennemi de la cité de Dieu. La présente étude ne saurait être partialement menée sans le bénéfice de ces considérations préalables. Quelques leçons s'en dégageront, espérons-nous. Éviter le simplisme historique, qui, chez le croyant, tourne si aisément au genre panégyrique et, chez l'incroyant, au genre réquisitoire. A tous deux rappeler leur devoir : au premier, celui de reconnaître impartialement les faits, même douloureux. de compromission entre politique et religion ; au second, celui de reconnaître, tout aussi impartialement, que ces faits de compromission

---

(1) Indiquons ici quelques ouvrages plus généraux ; d'autres seront cités au cours de l'article : Coissac de Chavrebières, *Histoire des Stuarts*, Paris, 1930. — James Macpherson, *The History of Great Britain from the Restoration...*, 2 vols, Londres, 1774. — James Mackintosh, *History of the Revolution in England*, Londres, 1834. — J. S. Clarke, *The life of James II*, 2 vols, Londres, 1816. — Falconer Madan, *Stuart Papers*. — Sirtema de Gravotins, *Guillaume III et Louis XIV*, 8 vols, Paris, 1868. — Onno Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Grossbritannien...*, 14 vols, Vienne, 1876-1895. — Hilaire Belloc, *James the Second*, Londres, 1928.

consistent le plus souvent en exploitations très humainement intéressées de la religion pour des motifs politiques. Puis, de ces faits loyalement recueillis, tirer un enseignement qui, le cas échéant, pourrait valoir pour notre temps, en nous aidant à mieux mettre à l'abri des dites compromissions particulières le précieux dépôt de valeurs spirituelles, théoriquement destiné à toute la catholicité et, par elle, à toute l'humanité.

\*  
\* \* \*

Dès leur accession au trône d'Angleterre, les Stuarts rencontrèrent d'énormes difficultés.

Sous le règne prospère et glorieux des Tudors, la grande noblesse s'était peu à peu reconstituée et renforcée. Pour faire accepter leur tyrannie, les souverains l'avaient comblée de faveurs et de richesses prises au clergé catholique. Quant à la petite noblesse, plus mêlée que jamais à la vie des affaires, grâce au bienveillant concours de la bourgeoisie, elle s'était, elle aussi, considérablement enrichie. Les pertes que toutes deux avaient subies sous la Guerre des Deux Roses se trouvaient enfin réparées.

Même transformation dans la bourgeoisie. Principale bénéficiaire du régime des Tudors, elle avait acquis dans le commerce et l'industrie une fortune immense. En 1621, elle était trois fois plus riche que la noblesse. Désormais, elle multipliait avec cette dernière les alliances matrimoniales. A une cadence toujours plus fréquente, la fille du bourgeois enrichi épousait le fils d'un lord appauvri, l'une apportait la richesse et l'autre la considération. Ainsi se renforçait chaque jour davantage l'union des deux hautes classes sociales.

Pour la bourgeoisie, jamais les circonstances ne s'étaient montrées aussi favorables. En elle, le sens des affaires économiques avait fortement développé celui des affaires politiques. A l'avènement de Jacques I<sup>er</sup>, pour remplir ses coffres, elle travaillait non seulement dans la métropole mais surtout à l'extérieur, notamment sur les côtes de la France et des Flandres, où elle multipliait les comptoirs.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, complètement libérée d'une crainte qui la paralysait au début du règne de Henri VIII, la bourgeoisie prend dans la Chambre des Communes l'influence exercée jusque-là par les hauts barons. Tous ces avantages lui valent la fierté, l'audace et la ferme volonté de jouer enfin le rôle qui lui revient dans la vie officielle du pays. Décidément, cette classe, alors en pleine maturité, est devenue la grande maîtresse de l'heure.

Quant au peuple des campagnes, il manifeste lui aussi un esprit nouveau. Affranchi, sous la Guerre des Deux Roses, par le clergé catholique ; enrichi, sous le règne des Tudors, par la prospérité économique ; fréquemment défendu contre l'oppression des nobles par

la bourgeoisie, il se trouve prêt à favoriser cette dernière dans toute la mesure de ses moyens. Et ces moyens sont de ceux avec lesquels les rois eux-mêmes doivent compter.

Les profondes modifications qui s'opèrent sur le terrain politique en entraînent d'autres sur le terrain religieux. Certes, les Tudors ont nationalisé la religion, mais l'unification complète des esprits n'est pas pour autant réalisée. Ce qu'ils ont gagné du côté de Rome, ils l'ont perdu du côté de Genève : nombre de catholiques de la noblesse et de la grande bourgeoisie se sont anglicanisés, mais nombre d'anglicans de la petite bourgeoisie et du peuple se sont calvinisés ou luthéranisés.

Persécutés par Henri VIII et Elisabeth, ils avaient fui sur le Continent, notamment à Genève où ils s'étaient convertis aux idées extrémistes de Calvin et de Zwingle. Maintenant, rentrés en Angleterre à la faveur de la nouvelle dynastie, ils s'y affichent nettement « indépendants », regardant le clergé, et tout spécialement l'épiscopat, comme une institution diabolique. Le pire est que, transportant ces conceptions anarchistes du domaine religieux au domaine politique, ils en viennent à répudier toute suprématie politique et à renier le roi et ses ministres comme ils avaient renié le pape et les évêques.

Le clergé anglican lui-même se trouve maintenant dans de tout autres conditions. Il oublie les humiliations morales que lui ont valu les Tudors, pour se rappeler uniquement les biens matériels qu'il en a reçus. Autant il s'était montré servile sous l'ancienne dynastie qui l'avait comblé, autant il se trouve fier et arrogant sous la dynastie nouvelle vis-à-vis de laquelle il n'a aucune obligation. Par ailleurs, les persécutions de Marie Tudor lui font craindre tout ce qui pourrait favoriser la religion catholique. Et cette crainte, partagée par les autres classes, le porte naturellement à attribuer au protestantisme les succès économiques ou politiques des Tudors.

Ainsi, quand les Stuarts inaugurent leur règne, ce n'est plus seulement une noblesse affaiblie, une bourgeoisie dans l'enfance et un peuple asservi qu'ils trouvent devant eux, c'est toute la nation anglaise, avec, à sa tête, un Parlement puissant, composé d'une aristocratie et d'une bourgeoisie prodigieusement riches, que la tyrannie des Tudors a contribué à rapprocher et qui sont décidés à renouveler et à consolider l'œuvre commencée par les hauts barons en 1215, au temps où ils arrachèrent au roi Jean la Grande Charte.

Autre caractéristique d'importance : dans ce peuple ainsi constitué l'orgueil national se trouve exalté au plus haut point et il s'exprime surtout dans une profonde hostilité contre la France, l'ennemie héréditaire.

Songez-y ! Depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Jeanne d'Arc, les rois anglais avaient occupé une grande partie du sol français. Ils y avaient vécu, guerroyé, joui ; ils s'étaient même permis d'y arborer

le titre de « roi de France ». Durant tout ce laps de temps les Français n'avaient cessé de les combattre et c'est grâce à l'héroïne de Domrémy qu'ils étaient enfin parvenus à les bouter dehors.

Toujours hantés par ce long passé de gloire, les Anglais n'avaient jamais abandonné l'espoir de le revivre en reprenant possession de leurs anciennes conquêtes. Un siècle plus tôt, Sully pouvait encore écrire dans ses *Mémoires* : « Il est certain que les Anglais nous haïssent et d'une haine si forte et si générale qu'on serait tenté de la mettre au nombre des dispositions naturelles de ce peuple » (cité par Maurois).

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, cette haine devait encore s'accroître du fait qu'aux oppositions politiques entre les deux pays allaient se joindre les oppositions religieuses.

Depuis longtemps déjà, les rois de France, invoquant leur titre de « très chrétiens », s'efforçaient d'intervenir partout où se trouvaient des intérêts catholiques. Cette action religieuse dissimulait, légitimait et favorisait leur action politique et leurs visées d'impérialisme.

Après leur rupture avec Rome, les rois d'Angleterre furent tout naturellement amenés à suivre cet exemple. A peine eurent-ils pris la complète direction de leur religion nationale qu'ils s'efforcèrent de l'utiliser pour les mêmes motifs de politique intérieure et extérieure.

Ainsi se précisait, de part et d'autre, une tactique qui consistait en un noyautage réciproque, destiné à porter de graves préjudices à la nation ennemie. Plus exactement, il s'agissait, pour les Français, d'étendre le catholicisme en Angleterre et, pour les Anglais, de diffuser le protestantisme en France. Chaque souverain se faisait de sa religion respective une sorte de cheval de Troie pour pénétrer en pays ennemi et l'affaiblir, soit en réduisant son territoire, soit en détruisant ses institutions, soit en dissociant ses forces morales, soit enfin en combattant par le monde son prestige économique ou militaire.

La situation des Stuarts était d'autant plus délicate qu'ils représentaient une dynastie venue d'Écosse pour laquelle, à l'origine, les Anglais n'éprouvaient aucune particulière sympathie. Dans de pareilles conjonctures, ces princes se devaient d'agir avec une grande prudence, en évitant tout ce qui pouvait mécontenter leurs sujets. Notamment, il leur fallait se garder de témoigner une confiance et une sympathie excessives à « l'ennemie héréditaire ».

Or, l'histoire nous apprend qu'ils n'en firent rien. Vis-à-vis de la France, ils manifestèrent presque toujours une rare faiblesse et même une étonnante naïveté. Tour à tour, en effet, Richelieu et Mazarin, puis Louis XIV et Louvois, captèrent leur amitié en leur donnant aide et protection, souvent sous des formes peu honorables : celles de l'argent et des troupes, celles de maîtresses pour les rois et de

confesseurs pour les reines. Les faits de ce genre abondent ; rappellons-en quelques-uns.

En 1672, Charles II déclare la guerre à la Hollande contre l'intérêt réel de ses sujets, sans les consulter, « pour obéir à la France qui la soldait ». « Louis XIV connaissait l'état de l'Angleterre, soldait la plupart des grands seigneurs et tenait les volontés de Charles II dans sa cassette » (2). A cette occasion, le ministre Lyonne écrit au roi de France cette lettre qui jette un jour cru sur les dessous politiques de cette époque : « La divine Providence semble offrir cette occasion à Votre Majesté, non seulement pour vous constituer arbitre des différends survenus entre ces deux nations, mais pour agrandir votre puissance, consolider celle de la France, vous mettre à la tête de tous les catholiques et faire de vous l'instrument de Dieu. Vous pouvez, grâce à cette occasion, ruiner à bien peu de frais les deux seuls pays qui vous soient redoutables, ou les réduire à une condition telle qu'il leur devienne impossible de compter parmi vos adversaires. Que la guerre continue ; les Anglais ne pourront s'empêcher d'implorer l'alliance et l'amitié de Votre Majesté. Quant aux Provinces-Unies, elles dépendent de vous dès aujourd'hui : sans votre secours elles ne sont rien. Continuez donc à favoriser l'affaiblissement de l'un et de l'autre peuple, qui, bientôt, réduits à l'impuissance, ne pourront contrarier vos justes desseins » (3).

« Par tous les moyens » ; n'est-ce pas le cas de le dire quand on voit Louis XIV envoyer à Londres la très séduisante Henriette-Anne, femme de Monsieur et sœur de Charles II, avec, pour compagne, « la plus jolie fille de France », Louise-Renée de Penancoët, comtesse de Kéroualle, destinée à devenir maîtresse en titre du roi d'Angleterre ? Catholique, intelligente, quelque peu intrigante, en relations avec toutes les cours, Louise réussit à merveille. Devenue duchesse de Portsmouth, elle remplit si bien son office de diplomate que Louis XIV l'appelle « ma cousine ». Mais, comme bien l'on pense, les protestants anglais, qui la savent à la solde du roi de France, n'ont pour elle que détestation et mépris. En 1679, le Parlement la prit vivement à partie et demanda son renvoi. On lui reprochait ses agissements en faveur de l'influence française et l'on reprochait au roi les folles prodigalités qu'il faisait pour elle.

Même hostilité des Anglais à l'égard d'un autre représentant de Louis XIV à la cour de Londres, le marquis de Croissy (Charles Colbert). Chargé de surveiller de très près le Parlement, où, disait-il, on n'acquiert de « crédit que par la haine qu'on témoigne contre la France », il avait également mission de surveiller les femmes qui entouraient Charles II. Ce diplomate sut se rendre agréable au roi

(2) Philaréthe Charles, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle en Angleterre*, t. I, pp. 42 et 59, Librairie d'Amyot, 1846.

(3) Cité par B. Marty n, dans sa *Vie de Shaftesbury*, t. I, p. 304.

par son esprit, tout en gagnant les favorites par des présents, offerts avec une galante magnificence et tout en promettant au souverain lui-même d'abondants subsides. C'est lui qui avait ménagé entre Henriette-Anne d'Orléans et son frère Charles II l'entrevue dont sortit le traité de Douvres (1669), si humiliant pour la fierté anglaise et anglicane (4). Or tous ces faits et gestes étaient parfaitement connus et très sévèrement jugés en dehors de la cour.

« Par tous les moyens » : citons encore les hardiesses prises par Louis XIV avec les confesseurs des reines d'Angleterre. Catherine de Portugal, femme de Charles II, amène-t-elle avec elle à Londres un confesseur portugais, le jésuite Fernandez, le roi de France intervient et bientôt le fait remplacer par un jésuite français, le Père Patouillet. Autre étrange intervention : il impose à la duchesse d'York, la femme du futur Jacques II, un autre jésuite français, le Père de Saint-Germain. Et pourtant cette femme est Marie d'Este de Modène, une italienne. Qui plus est, Saint-Germain n'ayant pas réussi, Louis XIV signifie son rappel et ordonne au Père de la Chaise de lui choisir un remplaçant plus prudent, capable de s'imposer par son talent et sa vertu : ce sera le Père de la Colombière. C'est lui qui aura la charge délicate d'entretenir le foyer du catholicisme français à la cour de Londres. Ce saint prêtre s'en acquittera le plus sincèrement du monde pour la gloire de Dieu, sans se douter qu'il travaillait aussi pour le compte de la cour de France et que c'est surtout à cause de cela qu'il sera persécuté et emprisonné.

Mais la suprême habileté des Bourbons fut de pousser les Stuarts à épouser des princesses catholiques. Ce faisant, en principe, ils visaient à restaurer en Grande-Bretagne la vieille foi ancestrale ; en réalité, secondairement du moins, ils cherchaient à noyauter ce pays, dans les buts que nous avons dits.

Les Stuarts eurent la simplicité de croire que ces buts étaient presque exclusivement religieux ; or, pour Louis XIV, donner à l'Angleterre une royauté catholique, c'était l'amener à troquer son titre de grande puissance protestante pour celui de petite puissance catholique ; comme nous le verrons plus loin, c'était, jusqu'à un certain point, affaiblir l'impérialisme anglais au profit de l'impérialisme français ; surtout c'était entraîner l'Angleterre dans l'orbite et sous la vassalité de la France.

Cette diplomatie valait à Louis bien d'autres avantages encore. Dans le domaine politique, elle rendait désormais impossibles les coalitions de nations protestantes que les Tudors et Cromwell avaient si souvent formées contre la France. Dans le domaine gouvernemental, elle les amenait à combattre en Angleterre l'esprit parlemen-

(4) L'une des clauses de ce traité était le retour de l'Angleterre à l'Eglise catholique.

taire lequel, par contagion, risquait de passer un jour en France et de nuire à l'absolutisme, alors en plein apogée. Louis XIV détestait la monarchie constitutionnelle : dans sa pensée, elle était le prélude fatal du régime républicain. Les réformes parlementaires anglaises lui apparaissaient nettement révolutionnaires. Or, il les attribuait au protestantisme ; rien d'étonnant dès lors s'il considérait les protestants, spécialement les presbytériens, comme ses pires ennemis.

Enfin, en décidant les Stuarts à consacrer leurs ressources fiscales à la création d'une forte armée de terre, capable de garantir leur pouvoir absolu contre les réactions du Parlement et de l'opinion, Louis les amenait à négliger d'autant leur marine militaire et leur marine marchande, ce dont il profitait pour donner à la France la maîtrise des mers.

Ainsi, dans l'esprit de Louis, tout se tenait. En inspirant aux souverains d'Outre-Manche l'amour du catholicisme et de l'absolutisme, il poursuivait du même coup toutes ses fins : diviser l'Angleterre et lui ravir sa puissante position politique et économique ; à l'intérieur, ruiner la mystique protestante, devenue la nouvelle âme du patriotisme anglais ; à l'extérieur, détruire l'impérialisme britannique au profit de l'impérialisme français.

Sous les premiers Stuarts, ce travail de noyautage et de désagrégation, habilement mené, avait abouti à de très sérieux résultats. Sous Jacques II, il fut couronné d'un succès complet, trop complet, car un jour, les Anglais révoltés useront de représailles et chasseront ce roi.

\*

\* \*

En dépit des accusations de sectarisme qu'on a portées contre lui, Jacques II était, sur le terrain religieux, un libéral. Comment ne l'aurait-il pas été ? Converti au catholicisme et devenu très fervent, il souffrait de voir ses coreligionnaires traités en anglais de troisième zone, en parias. Le bill du *Test*, voté sous son prédécesseur par le Parlement, leur refusait le droit naturel qu'ont tous les citoyens d'accéder aux charges publiques et aux fonctions importantes dans l'armée et l'administration. Autre clause particulièrement odieuse, il les obligeait à renier le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie. Dans les conditions présentes, le bill menaçait personnellement le roi lui-même dans la légitime possession de la couronne. Aux catholiques il refusait également la liberté d'ouvrir des chapelles, des églises, des écoles, celle d'élever leurs enfants dans leur religion, et même celle de se livrer à des manifestations publiques de leur culte.

Alors, nulle part autant qu'en Angleterre, la liberté de conscience ne se trouvait soumise à l'arbitraire du pouvoir et à la malveillance du peuple, quelles que fussent les confessions existantes. L'intolé-

rance religieuse y était tout aussi rigoureuse qu'en France, mais en sens inverse. Ceux qui maudissaient Louis XIV pour sa tyrannie à l'égard des protestants se montraient eux-mêmes tout aussi tyranniques à l'égard des catholiques, sans toutefois avouer cette contradiction. Dans toute l'Europe se maintenait le vieil adage protestant : *Cuius regio, huius religio* ; mais en Angleterre, le *cuius* était l'Église anglicane.

D'ordinaire, quand un souverain ne partage pas la religion de ses sujets, il passe à leurs yeux pour gravement suspect. Tel avait été, sous la Ligue, le cas du prince Henri de Navarre, alors prétendant au trône de France ; pour se faire accepter, il lui fallut se convertir au catholicisme. Mais quand la religion du souverain a longuement desservi les intérêts de sa nation, alors, la suspicion a tôt fait de dégénérer en hostilité. Tel était précisément le cas de Jacques II au moment de son accession au trône. Encore duc d'York, il avait abjuré le protestantisme pour entrer dans la religion romaine.

Aux regards d'un peuple protestant, persuadé depuis un siècle et demi que son protestantisme avait créé sa liberté, sa prospérité, sa grandeur, c'était une tare que d'être catholique ; chez le successeur légitime du souverain régnant, c'était une sorte de trahison.

Or, à cette date, la situation des catholiques était devenue beaucoup plus difficile que sous Marie Tudor. Les souverains les avaient tour à tour dépouillés de leurs biens, de leurs titres, de leurs privilèges, au profit des protestants. Ceux-ci, enrichis, fortifiés, toujours plus nombreux, grands bénéficiaires de la religion anglicane, se montraient naturellement hostiles à toute mesure susceptible de favoriser leurs adversaires. Pour eux, le duc d'York, catholique ! mais c'était la porte ouverte au papisme, la reprise des biens ravis par les nobles et les riches campagnards aux églises et monastères ; c'était l'abolition de la hiérarchie anglicane et de l'ascendant du clergé national. Sur ces points, tous les partis se trouvaient d'accord. Les républicains et les whigs y ajoutaient cette aggravation, à savoir qu'un roi papiste serait le jouet de la politique française devenue alors si redoutable entre les mains de Louis XIV. Que n'avait-on pas dit contre le traité de Douvres ? Et que ne disait-on pas encore contre cette Kéroualle que le roi de France avait donnée comme maîtresse à Charles II ?

Aussitôt après son accession au trône, on put croire que Jacques II avait compris le vrai sens de son devoir. Malgré les craintes qu'il inspirait, ses débuts furent plutôt favorables. Dans ses premières déclarations, il promit de respecter l'Église anglicane et les droits du Parlement, il se dit prêt à défendre en tout et partout l'honneur et l'indépendance de son royaume.

Le jour de son couronnement, à la requête des évêques anglicans, il avait répondu avec une parfaite loyauté : « D'un cœur constant et dévoué je préserverai et maintiendrai à vous et aux Églises confiées

à votre charge, tous les privilèges canoniques, le droit et la justice dûment acquis et (en retour) vous nous protégerez et nous défendrez : tout bon roi de ce royaume doit être le protecteur et le défenseur des évêques et des Églises placées sous leur gouvernement » (5).

De plus, tandis que le roi de France, par la révocation de l'Édit de Nantes, obligeait les protestants à quitter son royaume, Jacques II leur offrait largement l'hospitalité du sien, avec le libre exercice de leur culte. Et tous ses sujets anglicans de se réjouir et d'applaudir à la perspective de ce qu'ils croyaient être un programme de redressement, un retour à la glorieuse tradition nationale des Tudors.

Tant qu'il conserva l'espoir de soumettre le Parlement par ses artifices et de devenir le chef d'une coalition européenne contre la France, Jacques maintint cette attitude. Il ne craignit pas de blâmer la révocation de l'Édit de Nantes et de s'apitoyer sur le malheur des hommes que la persécution avait chassés de leur pays. Il osa même lancer une proclamation dont les termes étaient profondément blessants pour Louis XIV.

Par son serment, Jacques était devenu l'êlu de l'Église anglicane, mais, la tenant pour hérétique, en conscience, il ne pouvait en être le pontife ; pour une autre raison, il ne voulait ni ne pouvait en être le captif. D'une part, il comptait dans sa majorité des auxiliaires de la monarchie héréditaire de droit divin, des ennemis résolus du catholicisme romain et des adversaires de l'égalité politique dans la vie nationale. D'autre part, il lui fallait tenir compte d'éléments qui, sur le double terrain religieux et politique, étaient nettement anticonformistes.

Sous Elisabeth avaient surgi des sectes qui prétendaient vivre et se développer en marge de la religion officielle et sans recourir à la protection du Parlement. Ces sectes ne pardonnaient pas aux anglicans la prétention de commander aux consciences au nom de l'État ; elles ne reconnaissaient pas à l'État un pouvoir absolu infaillible, alors que cet État avait été le premier à refuser l'infailibilité à la papauté, pourtant quinze fois séculaire.

La plupart de ces dissidents adhéraient à un parti plus ou moins teinté de républicanisme. Ils faisaient bon marché du droit divin, mais réclamaient résolument la liberté de conscience. Pour cette raison, comme tout naturellement, c'est vers ces derniers que Jacques II tendit à s'orienter. Tout en reconnaissant la primauté et les privilèges de l'Église établie, il se fit le champion de la liberté de conscience et, l'entendant dans le sens le plus large, il la voulut égale pour tous, non seulement pour les catholiques, mais aussi pour toutes les sectes dissidentes, notamment pour les presbytériens et même pour les quakers dont le chef Penn fut longtemps son allié.

(5) *The History of the Coronation*, Bibliothèque Nationale, N.C., 1393, p. 98.

C'est mû par son esprit de tolérance et par son respect pour la liberté de conscience qu'il résolut de promulguer, le 14 avril 1687, sa première *Déclaration d'indulgence*, qui soustrayait les catholiques et les dissidents aux rigueurs des lois pénales et leur permettait d'accéder aux charges publiques sans prêter le serment du *Test*.

A lire ce document deux siècles et demi après, l'on s'étonne qu'une si grande loyauté, un respect si naturel de la liberté ait pu soulever des tempêtes. C'est que, pas plus en Angleterre qu'en France, l'heure de la tolérance n'avait sonné ; l'esprit sectaire se couvrait du prétexte de la sécurité nationale ; en France, cette sécurité s'autorisait du prestige de la monarchie ; en Angleterre, elle s'abritait derrière l'anglicanisme. De fait, les représentants les plus qualifiés de l'Eglise anglicane, fêrus de leurs privilèges, s'insurgèrent contre la Déclaration. En elle pourtant rien de répréhensible. Jacques ne fut jamais persécuteur ; sous son règne, personne ne périt pour cause de religion ; personne pour insulte ou irrévérence à l'égard du catholicisme qu'il professait. S'il fut parfois amené à sévir, ce fut contre les intolérants qui refusaient aux autres les libertés dont eux-mêmes jouissaient.

Toutefois, force est bien de le reconnaître, ce roi converti, devenu zélé jusqu'à l'excès, uniquement soucieux de faire régner le droit ne sut pas assez tenir compte des circonstances et de l'état de l'opinion.

Question de tempérament d'abord. Autoritaire et violent, entêté et borné, porté à juger les hommes et les choses d'une manière simpliste ; n'ayant jamais rien appris aux sanglantes leçons de l'histoire, et restant parfaitement incapable d'apprendre. A sa cour, les affaires du pays ne roulent que sur la religion. Mais il est plus préoccupé de combattre que de convaincre, négligeant les plus élémentaires procédés de persuasion. Son caractère le porte à l'attaque plutôt qu'à la défense. Sa franchise hautaine ignore les détours ; elle le perdra, en lui suggérant l'emploi de moyens qui devaient fatalement rendre le catholicisme plus odieux que jamais dans toute l'Angleterre.

Question d'entourage ensuite. Une fois monté sur le trône, il ne prend même pas la précaution de se choisir des conseillers prudents, à tout le moins non compromettants ; d'où la carence intellectuelle ou morale des personnalités qui composent sa cour.

Dans cette cour, il y a d'abord la reine. Très pieuse, très sévère en matière de mœurs, mais passionnée et violente, Marie d'Este se montre sans pitié pour les amours clandestines de son mari. Car Jacques est un Stuart et il a pour marque, pour tare familiale, d'aimer passionnément les femmes. Par ailleurs, s'il sait être courageux quand il s'agit de fronder le Parlement et l'opinion, il a une très grande peur de sa femme. La trouve-t-il en colère, pour la calmer il n'ose plus rien lui refuser. Aussi, à la cour, dit-on couramment que

« le crédit de la reine est proportionné aux frasques de son mari » (6). Cette faiblesse, les courtisans la connaissent et l'exploitent à l'envi. Dès que Jacques s'est rendu coupable d'une nouvelle aventure amoureuse, ils s'empressent de le dénoncer à la reine, en même temps qu'ils lui adressent leurs suppliques et leurs requêtes.

La plupart des courtisans, avides et sans scrupules, se plaisent à pousser le roi aux pires excès, par flatterie, flagornerie, vengeance ou trahison. Tels sont entre autres Arundel, Tyrconnel, d'Albyville, Rochester et le comte de Sunderland. Notons encore Georges Jeffreis « l'homme le plus exécré de son temps », à qui fut confiée la justice du royaume. Intelligent mais dénué de tout principe et de tous scrupules, arrogant, brutal, grossier, avide de semer partout la mort, ce haut fonctionnaire ressemblait moins à un homme qu'à un fauve sanguinaire. C'est à lui, pourtant, que Jacques II décerna le titre de baron et la haute charge de Lord Chancelier (28 mars 1685). Faute irréparable, une de celles qui contribuèrent le plus à jeter l'odieux sur la dynastie des Stuarts et sur le catholicisme.

Sur le terrain religieux, Jacques II agit au rebours du bon sens.

Passé au catholicisme, il rêvait d'y entraîner à sa suite tout son peuple. Mais, vu le farouche attachement de ce peuple au protestantisme, pour réussir une telle opération, force lui était de prendre certaines précautions : user de longanimité, agir avec un rare doigté et une extrême prudence. Or il n'en fit rien.

Sa principale faute fut de nommer au département des affaires religieuses deux personnages impopulaires, voire compromettants, qu'il fit membres de son conseil privé : le comte de Sunderland et le Père Petre, fils d'un baron anglais, religieux jésuite.

Le choix de ce dernier suscita longtemps des discussions passionnées et des jugements dont la sévérité frisa souvent la calomnie. On lui prêtait des vues ambitieuses, des menées imprudentes et des décisions désastreuses. Aussi cette nomination fit-elle scandale.

C'est ce que note Bonrepaus, dans une lettre à Seignelay : « Cette nouvelle fait grand bruit à Londres et la chose est désapprouvée généralement par tous les partis » (24 octobre 1687).

Les catholiques en paraissent les plus surpris et les plus fâchés. « Ils disent, et cela paraît assez vraisemblable, qu'il n'y avait aucune nécessité de donner ce prétexte d'éclat aux protestants de se plaindre qu'on les fait gouverner par les jésuites ». Et le ministre français de détailler les griefs des protestants : le roi veut révoquer le Serment du Test, de manière à établir les catholiques dans toutes les charges

(6) Bonrepaus, *Archives des Affaires Etrangères : Angleterre*, t. 164, p. 216. — François d'Usson de Bonrepaus, intendant général de la marine, envoyé le 20 décembre 1685 à Londres par le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat à la Marine, pour y suppléer l'indolent ambassadeur de France, Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges.

et cela au détriment des protestants qui seront exilés ; surtout le roi veut se constituer un Parlement catholique, révoquer les lois fondamentales de l'État et instaurer l'autorité arbitraire. « En suite de quoi les protestants font des imprécations et se jettent dans toutes sortes d'invectives contre le roi et son conseil » (*ibid.*).

Même les plus indifférents sont d'avis que cette affaire « ne saurait être avantageuse ni au roi, ni au Père Petre et qu'elle peut nuire à tous les deux » (*ibid.*).

Circonstance aggravante : l'établissement du conseil privé est en droit soumis aux lois de l'État. Or le roi n'en a pas tenu compte. La responsabilité du favori est telle que tous les autres conseillers s'en étonnent et s'en inquiètent. « Pourquoi donc, disent-ils, le Père Petre accepte-t-il un emploi dans lequel il ne trouve d'autre avantage que celui d'un vain titre que sa prudence devrait lui faire éviter et pourquoi le roi y consent-il ? » (*ibid.*).

Comme s'il voulait rendre la situation du Père Petre plus tragique encore, Jacques veut en faire un évêque *in partibus*. Il en écrit longuement au pape, mais celui-ci répond par un refus. Apprenant que son maître en est très irrité, le comte de Castelmène, alors ambassadeur à Rome, se laisse aller vis-à-vis du pape à des procédés très répréhensibles. Espérant tourner la difficulté, Jacques II lui adresse des excuses pour le « procédé violent et extraordinaire » du comte de Castelmène, puis il le prie de vouloir bien donner au Père Petre le chapeau de cardinal. A l'entendre, « la dignité de cardinal lui donnera de grands avantages en ce pays pour l'augmentation de la Religion » (7). Malgré les objurgations parfois violentes de Jacques le Vatican resta inflexible. Petre ne devint jamais cardinal.

Fait qui n'a rien de surprenant, les historiens protestants anglais manifestent à l'égard du Père Petre une extrême sévérité. Macaulay ne lui ménage pas les épithètes injurieuses ; il prétend voir en lui un homme faible, vaniteux, avide, cupide, ambitieux ; à l'en croire, de tous les conseillers qui avaient de l'influence sur le roi, le dit Père était le plus coupable (8). Ranke se montre tout aussi impitoyable. Il reconnaît en Petre « un homme d'esprit », mais « d'une habileté fausse » et d'une ambition qui le faisait « aspirer à la dignité d'archevêque d'York ». Il affirme même que le pape lui aurait « fait reprocher son ambition par l'intermédiaire de son général » (9).

Certains historiens catholiques ont porté sur lui des jugements analogues. Créteineau-Joly est même allé jusqu'à écrire : « ... Si Sunderland est traître, le P. Petre est encore plus coupable » et il en donne pour

(7) Bonrepas à Seignelay, 7 juillet 1687.

(8) *History of England*, Londres, 1873, t. I, p. 357.

(9) *History of England*, 1869, pp. 447, 482, 484, 485.

raison « son ambition personnelle qui était contre l'esprit de l'Institut » (10).

Mais d'autres écrivains le traitent avec beaucoup plus d'aménité et de justice. Dodd affirme qu'on a fait au P. Petre des reproches qu'il n'a pas mérités. Ses accusateurs se sont contentés de tout affirmer sans rien prouver. Les informations données sur ce Père par le pape et le général des Jésuites sont toutes à son honneur. Elles nous apprennent sur lui des choses très édifiantes : il a désiré le martyre, il a été emprisonné, il a rempli dans son Ordre des charges très importantes, maître des novices, recteur, vice-provincial. Quant à sa prétention au cardinalat — la correspondance entre le roi et le pape en témoigne — elle est une pure calomnie (11).

D'après les Archives de son Ordre le Père Petre était, depuis quelque temps déjà, aumônier de la Cour ; il avait précédemment occupé dans son Ordre une série de situations éminentes : supérieur du collège anglais réfugié à Saint-Omer, maître des novices, puis provincial de tous les jésuites d'Angleterre. Or, d'ordinaire, on ne confie ces postes difficiles qu'à des hommes intelligents et prudents. Très spécialement, on écarte ceux qu'on soupçonne d'ambition (*ambitus*). De fait, les *Lettres Annuelles* attestent « son très vaste savoir et sa solide vertu... sa remarquable modestie et sa parfaite intégrité... sa répugnance aux postes honorifiques qu'on lui imposait ».

Dans l'exercice de sa délicate fonction, il aurait toujours montré ses naturelles qualités de prudence et de modération. « Constatant-il une divergence entre la volonté du roi et celle du pape, alors, et le cas était fréquent, il suppliait à genoux le roi de l'autoriser à quitter la Cour et les affaires publiques » (12). En 1688, quand le conseil du roi eut décidé l'emprisonnement de sept évêques protestants, Petre ne cessa de protester et refusa de signer l'ordre.

Le Père Bernard Duhr, qui a étudié de très près ce problème, conclut que, de toutes les accusations portées contre le P. Petre, rien ne subsiste. L'étrange correspondance qu'il aurait eue avec le P. de la Chaise est un faux ; l'admonestation qu'il aurait reçue du pape également. En somme, le P. Petre fut un grand calomnié (13).

Le Père Petre aurait-il été indemne de tout reproche, son entrée dans le conseil privé du roi n'en constituait pas moins une grave maladresse, une imprudence folle. Les jésuites eux-mêmes le reconnaissent. Les circonstances de ce temps, les difficultés de la voie où

(10) *Histoire de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1851, 3<sup>e</sup> édit., t. IV, p. 146, 151.

(11) *The Church History of England (1500-1688)*.

(12) « He frequently and on his very knees prayed his Majesty... ». *A Jesuit Privy-Councillor*, dans *The Month*, 1879, t. XXXVII (3<sup>e</sup> série, t. XVIII), p. 72.

(13) *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. X, 1886, p. 677-690 : *Die Anklagen gegen P. Edward Petre, S. I., Staatsrath Jacobs II*, par Bernard Duhr, Erste Abhandlung. — Continuation du même article dans la même revue, t. XI, 1887, p. 25-50, 209-232.

il lui fallait s'engager, la manière selon laquelle il devrait l'exécuter, tout indiquait qu'aucune mesure ne pouvait être plus inopportune. « Dans les limites de l'horizon politique, l'atmosphère entière était lourdement chargée d'électricité : l'esprit public profondément agité de craintes, de jalousies et des préjugés les plus obstinés » (14).

Étant donné les haineuses préventions de l'opinion contre les catholiques et les terreurs que le seul nom de jésuite inspirait à la foule, surtout depuis les atroces calomnies concernant la Conspiration des Poudres et la Conjuration papiste, de l'avis unanime « la désignation d'un jésuite pour la charge et la fonction de conseiller privé dans l'État, justifiait les pires soupçons sur les intentions du Roi ; même elle scandalisait et irritait une large portion du peuple catholique » (15).

Telle semble bien être également l'opinion du grand historien Pastor (16).

Et maintenant quel est ce comte de Sunderland qui assume également la charge de conseiller privé ?

A ceux qui fréquentent la Cour, ce haut personnage semble pour le moins étrange, déconcertant. A l'instigation d'une dame de Londres, qui lui avait conseillé de se faire catholique, il s'était décidé à abjurer son schisme entre les mains du Père Petre et cette perfidie — car, nous le verrons, c'était une perfidie, — lui réussit à merveille (17). Mis en confiance, Jacques II. lui dévoila ses secrets les plus importants, nomma sa fille dame d'honneur de la reine et la maria à un écossais de la famille de Hamilton, Mylord d'Aran, auquel il confia un régiment d'infanterie. Bref, grâce à son abjuration, Sunderland vit bientôt toute sa famille enrichie par les libéralités du roi et promue au plus haut rang de la cour (18).

Au moment où il exerce sa charge de conseiller privé, il passe aux yeux de tous pour l'intime ami du Père Petre ; il approuve le roi quand celui-ci songe à faire nommer Petre évêque ou à lui faire donner le chapeau. C'est son nom qu'on trouve après celui du roi dans toutes les requêtes adressées à ce sujet au Vatican. Parce que le jésuite est « mieux que personne auprès du roi son maître », Sun-

(14) *A Jesuit Privy-Councillor*, dans *The Month*, t. XXXVII, 1879, p. 70.

(15) « Not only, therefore, would the appointment of a Jesuit priest to the rank and influence of Privy Councillor in the State justify the worst suspicions of the King's designs, but it would scandalize and irritate a large section of the Catholic body ». *Ibid.*, p. 71.

(16) *Geschichte der Päpste*, t. XIV, 2<sup>e</sup> part., 1026.

(17) « Il avait adhéré au parti catholique, surtout parce que ce parti était triomphant ; mais dès qu'il s'aperçut, avec sa finesse extrême, que les divisions intestines de ce parti ouvriraient la porte à une réaction protestante irrésistible, il caqueta avec Guillaume d'Orange et, sur la promesse que ses intérêts ne seraient pas lésés, il eut l'impudeur de livrer aux partisans de la révolution tous les plans de Jacques II ». R.S., *La Grande Encyclopédie*, t. XXX, article *Sunderland*.

(18) Bibliothèque Nationale de France, Nouvelle acquisition, 7.807, p. 144.

derland « cultive avec grand soin l'union qu'il a avec lui ». Affectant de défendre ses intérêts, il lui affirme « qu'il ne désire rien avec plus de passion que de le voir dans les dignités ». A l'entendre, après avoir été nommé premier aumônier du roi, il convenait que Petre fût du conseil privé « pour cette raison que, montant ainsi de dignité en dignité, cela pourrait rendre le pape plus facile à lui accorder le chapeau et vaincre la répugnance que Sa Sainteté a témoigné y avoir jusqu'à présent ».

Mais cela n'est qu'apparence ; au fond, Sunderland jalouse son rival ; il ne craint rien tant que de le voir devenir évêque et surtout cardinal, « ce titre pouvant attirer celui de premier ministre et mettre insensiblement Petre en état de pouvoir le chasser des affaires », ou « le faire descendre d'un degré » (24 octobre 1887) (19).

Mais la psychologie de Sunderland est plus complexe qu'on ne se l'imagine autour de lui. S'il flatte Petre, ce n'est pas seulement au titre de familier du roi ; s'il le craint, ce n'est pas seulement parce qu'il voit en lui un rival. En réalité, Sunderland est un traître qui, d'une manière systématique, cherche à compromettre son souverain en l'excitant à prendre des mesures susceptibles d'exaspérer l'opinion. Or l'entrée du Père Petre dans le conseil privé constitue précisément l'une de ces mesures. C'est lui qui l'a suggérée au roi ; c'est « à son instigation fourbe et traîtresse » que le roi a constitué un conseil privé en vue de sauvegarder les intérêts catholiques ; c'est sur ses sollicitations que le Père Petre « contre sa volonté et l'avis de la Reine », dut accepter la charge de conseiller (20).

Sunderland se rendait fort bien compte que la présence d'un jésuite à la Cour constituerait pour les protestants une provocation et pour Jacques II une compromission : double mal, très propre « à mettre de l'aigreur dans l'esprit de la nation » (Bonrepaus) ; voire à irriter le peuple anglais, non seulement contre le religieux en question, mais contre son Ordre, contre sa religion et contre la cause des Stuarts elle-même.

Après avoir provoqué ce mal, Sunderland s'efforce maintenant de l'entretenir par d'hypocrites interventions et d'incessantes excitations. « Quoique en son particulier, Sunderland ne professe aucune religion et en parle fort librement », pourtant « il ne cesse d'exciter le fanatisme catholique de Jacques II » (21).

Mais, et c'est ici qu'apparaît son machiavélisme, il manœuvre de manière à faire croire que le fanatisme royal a pour inspirateur le conseiller jésuite ; il s'arrange de manière à faire retomber sur son

(19) *Archives des Affaires Etrangères. Angleterre*, t. 164, p. 218.

(20) « Contrary to his own judgment and the advice of the Queen, appointed councillor by the King at the solicitation of Sunderland » (Dr Clarke, *Life of James the Second*, 2 vols, Londres, 1816).

(21) Bonrepaus, 4 juin 1687.

collègue toute la responsabilité des mesures prises par le roi et, conséquemment, toutes les haines que ces mesures vont fatalement susciter. Le comte de Sunderland n'est donc rien moins que le mauvais génie du roi, ou mieux, le mauvais génie des deux : le roi et son conseiller religieux (22).

Et pour qui donc Sunderland remplit-il la fonction d'agent provocateur ? Pour le gendre même de Jacques II, Guillaume d'Orange.

C'est à l'instigation de ce prince que la « dame de Londres » était entrée dans sa confiance et l'avait décidé à abjurer pour mieux trahir son maître (23).

Bonrepais le dit sans détour quand il écrit à Seignelay que Sunderland « entretient un commerce secret avec le Prince d'Orange par le moyen de sa femme..., que Madame de Sunderland est pour la religion anglicane et enfin que, nonobstant cela, son mari a beaucoup de confiance en elle ». — Sunderland joue donc bel et bien double jeu. D'une part, il « semble être entièrement dévoué au roi son maître, il va même au delà de tout ce qu'il peut souhaiter pour l'avancement de la Religion catholique » ; d'autre part, il fait savoir « que cette même conduite, dont il ne se cache point, doit persuader le Prince d'Orange qu'il est capable de tout hasarder pour lui » (21 juillet 1687).

Comme aveu de ce genre il y a mieux encore, c'est celui de Mme de Sunderland elle-même, priant Sidney « de faire comprendre au Prince d'Orange que son mari était obligé de consentir malgré lui à tout ce qui se faisait à l'avantage de la Religion catholique ». « Malgré lui », formule éminemment suggestive. M. de Sunderland sert donc le roi d'Angleterre, non par conviction mais par prudence, pour ne pas se compromettre.

Et s'il le sert, c'est pour mieux le trahir. Dans ce but, ce prétendu converti au catholicisme ne recule pas devant les moyens les plus odieux. Un jour, M. Massa, doyen de la cathédrale d'Oxford et principal du collège du Christ, reçoit une lettre du roi, signée de lord Sunderland, lui ordonnant de contraindre les quatre-vingts étudiants protestants de ce collège à se faire catholiques, sous peine de renvoi. Surpris à l'extrême, Massa s'en va consulter un ami, puis se rend à Londres pour signifier à Jacques qu'il lui est impossible d'exécuter un tel ordre. Le roi ayant assuré qu'il ignore tout de cette affaire, il lui montre la lettre signée de Sunderland. Jacques le félicite de n'avoir pas obéi ; mais, aveuglé sur les agissements de son ministre, il ne voit pas que celui-ci a tenté de soulever contre lui l'opinion britannique (24).

(22) « The evil genius of the King... The evil genius of both » (*The Month*, 1879, t. III).

(23) Bibliothèque Nationale, France. Nouvelle acquisition, 7.807, p. 245.

(24) *Bishop Burnet's History of his own Time... by the Earl of Dartmouth*, etc. (2<sup>e</sup> édit. augmentée, Oxford, 1833, 6 vols), t. III, p. 154, note.

Ajoutons que, si Sunderland sert momentanément Jacques II, c'est aussi par intérêt, car son dévouement à ce roi anti-protestant lui rapporte d'énormes profits. La preuve en est dans cette autre confiance du ministre français : « Sunderland voit clair, mais ne dit rien, car il amassera beaucoup d'argent, le roi son maître lui donnant la plus grande partie de celui qui provient des confiscations ou des accommodements de ceux qui, ayant encouru des peines, sont pour obtenir leur grâce » (Bonrepaus, 22 septembre 1687). Eternelle histoire des traîtres vautours qui persécutent pour s'enrichir aux dépens de leurs victimes !



La seconde faute de Jacques II consista à prendre des mesures qui semblaient trop favoriser les catholiques au détriment des anglicans.

En soi, ces mesures ne furent pas injustes ; elles étaient même insignifiantes à côté de celles, souvent sanguinaires, que les anglicans prenaient contre les catholiques d'Angleterre, et surtout contre ceux qui vivaient en Irlande, surnommée de ce fait l'« île martyre » ; mais ces mesures doivent être taxées de maladroitesses, parce qu'elles suscitèrent de farouches animosités.

Fort de la doctrine de la prérogative royale, le roi fait transformer sa chapelle privée en chapelle publique avec porte ouverte sur la rue ; il laisse la reine installer des couvents dans les palais royaux. Invoquant la tradition des Stuarts, qui les plaçait au-dessus des lois et des Parlements, il veut même être représenté officiellement au Vatican et en recevoir solennellement un nonce.

On le voit, tour à tour, créer de nombreux régiments nouveaux, donner des commandements à des officiers catholiques, faire pression sur sa fille et son mari en vue de les amener au catholicisme.

Pour réformer l'opinion et la rendre plus libérale, il fait appel à la littérature, à la science, aux arts, à la théologie : il provoque dans tous ces domaines de larges discussions d'idées et de doctrines.

Innovations beaucoup plus délicates : il veut établir la liberté d'enseignement en faisant ouvrir à Londres et dans d'autres villes des écoles catholiques ; il facilite aux catholiques la pénétration dans le haut enseignement théologique de l'Université et de certains grands collèges tels ceux d'Oxford et de Cambridge. Il permet même aux jésuites de rentrer à Oxford.

Au début de son règne, nous l'avons vu, Jacques II se montrait tout simplement libéral. Les libertés qu'il accordait aux catholiques ne l'empêchaient nullement de reconnaître la primauté de l'Église établie. Mais peu après son brusque revirement vers Louis XIV, pour flatter ce grand roi, il manifeste aux protestants français réfu-

giés chez lui une profonde aversion, il va même jusqu'à leur attribuer les plus perfides desseins. Sans craindre de les offenser, il fait brûler le livre où l'un d'eux, Jean Claude, racontait les souffrances de ses coreligionnaires exilés ; il renvoie des ministres, comme lord Rochester, sous prétexte qu'ils sont protestants et les remplace par des catholiques ; il ose introduire jusque dans son conseil privé une majorité de catholiques.

Dès le 3 janvier 1687, il raie de son conseil l'évêque de Londres, protecteur des réfugiés français, et fait défendre aux officiers des gardes de recevoir à l'avenir aucun étranger dans leur compagnie. Peu après, il prétend condamner la *Gazette de Londres* au silence sur les affaires de la Religion réformée et punir un capitaine qui s'était permis d'embarquer à Dieppe un certain nombre de réfugiés. Il interdit une collecte organisée en faveur de ces derniers et, parce que cette interdiction n'a pas été respectée, il empêche la distribution des secours recueillis.

Le 14 avril 1687, *motu proprio*, il promulgue sa première Déclaration d'Indulgence qui soustrait dissidents et catholiques aux rigueurs des lois pénales et leur permet d'accéder aux charges publiques sans prêter le Serment du Test.

Sur ces entrefaites, paraît l'Édit de Fontainebleau. Atterrée, soupçonnant l'existence d'une entente secrète entre les deux rois, l'opinion se demande si la religion anglicane et les libertés anglaises ne sont pas également menacées ; elle craint que Jacques ne pousse à l'extrême son antiprottestantisme et même son antiparlementarisme. Hélas ! cette dernière crainte était malheureusement fondée.

\*

\* \* \*

Et voilà qui nous amène à signaler la troisième faute de Jacques, celle d'avoir compromis sa défense religieuse en se laissant aller à des manœuvres politiques qui froissèrent profondément ses peuples.

A la rigueur, son caractère de catholique ne l'aurait pas empêché de conserver sa couronne. Au début de son règne, la majorité des anglicans lui gardaient leur sympathie. Même ses réformes favorables à ses coreligionnaires auraient été acceptées s'il les avait faites avec plus de tact, surtout s'il se les était fait pardonner en conduisant la nation anglaise dans les voies de l'honneur, de la liberté et de la prospérité.

Malheureusement pour lui, pour sa dynastie et pour son Eglise, Jacques sembla prendre plaisir à froisser et à décevoir ses sujets dans leurs attaches parlementaires, dans leur orgueil national et jusque dans leurs intérêts matériels. Que voyons-nous, en effet, dans cette période de l'histoire d'Angleterre qui précède la Révolution de

1688 ? Le dernier des Stuarts, catholique affiché, règne sur une nation à grosse majorité protestante, en défiance sinon en hostilité ouverte contre le papisme, et qui tient énergiquement à ses libertés civiles et politiques. Or, malgré cela, il se donne et mène à la fois deux tâches : recatholiciser l'Angleterre et accroître indéfiniment les prérogatives royales au détriment du Parlement. Il manifeste à l'égard des catholiques un prosélytisme excessif ; par ailleurs, il prétend se servir du catholicisme pour briser tous les partis favorables aux chartes constitutionnelles. Non content de « regarder tous les protestants comme des républicains et des ennemis » (Bonrepaus à Seignelay, 15 juin 1687), il rejette dans l'extrémisme opposé au sien tous ceux qui ne partagent pas ses idées. Sous le couvert de la religion, il entend dicter ses volontés aux aldermen (échevins), enlever à la ville de Londres le droit d'élire ses aldermen, imposer aux fellows de Magdalen College un président catholique de son choix. Il décrète que, dans les villes d'Irlande, seize sur vingt-quatre des aldermen seront toujours catholiques et, à toute tentative de résistance, il répond par une scène de violence.

Ses prédécesseurs s'étaient toujours attachés à manœuvrer le Parlement, mais ils n'avaient jamais eu la maladresse de risquer contre lui le moindre coup de force. Plus inconsidéré que les autres, oubliant que son père avait payé ses audaces de sa tête, ne se doutant pas qu'il paiera bientôt les siennes de son trône, Jacques ne cesse de brimer le Parlement. A plusieurs reprises, il le proroge puis il menace de le supprimer (25). Le 12 juillet 1687, il finit par en décréter la dissolution.

Quelles que puissent être ses intentions et la sincérité de son catholicisme personnel, indépendamment de ses erreurs et de ses maladroites tentatives, le danger était inévitable qu'aux yeux de l'opinion anglicane les deux causes se confondissent : l'antiparlementarisme et l'antianglicanisme.

Le pire est que ces deux causes étaient encouragées et soutenues politiquement, voire financièrement, par un roi étranger essentiellement antiparlementaire et antianglican, universellement honni dans la nation anglaise, le roi Louis XIV. Et « le but de la mission de Barillon est de seconder les efforts du souverain pour rendre son pouvoir absolu et rétablir le libre exercice de la religion catholique. C'est l'objet de tous les subsides de la France (26) ».

(25) Bonrepaus, 16 juin 1687.

(26) Barillon (Paul, seigneur d'Amoncourt, marquis de Branges) 1630-1691. Conseiller au Parlement, maître des requêtes, conseiller d'Etat et intendant en Picardie, diplomate à Aix-la-Chapelle, à Cologne, puis à Londres où il fut chargé de maintenir le roi d'Angleterre dans l'alliance du roi de France contre le gré du Parlement. De larges crédits lui étaient ouverts pour acheter la résistance de Charles II puis de son successeur Jacques II. Raymond Koehlin : *La Grande Encyclopédie*, t. V, à l'article *Barillon*.

Voilà qui donne alors aux manœuvres de Jacques II toute leur tragique signification : elles ont leur principal instigateur et bailleur de fonds à la cour de Versailles.

\*  
\*   \*  
\*

Dans le revirement de Jacques II, il y avait donc de quoi inquiéter sérieusement ses sujets. S'il s'était réconcilié avec le roi de France en reniant la proclamation qu'il avait faite contre lui, c'était calcul doublement intéressé parce qu'il partageait ses idéaux absolutistes et parce qu'il convoitait ses subsides. Il rêvait d'imiter Louis XIV, de gouverner en roi absolu. Mais, pour gouverner, il fallait de l'argent et, pour se le procurer, Jacques n'avait que deux solutions : ou le demander au Parlement, ou le mendier à Louis XIV ; la première sauvégardeait l'indépendance nationale mais l'obligeait à sacrifier son absolutisme ; la seconde sauvait son absolutisme mais l'entraînait à sacrifier l'indépendance nationale.

Louis XIV, qui connaissait fort bien le caractère de son royal voisin, s'était hâté de prévenir ses désirs en lui faisant parvenir, dès la mort de Charles II, la somme de 500.000 livres. En même temps, il lui envoyait des émissaires pour faire cesser ses hésitations et le décider à prendre la solution que l'on devine.

Jacques reçut ce don avec des transports de joie et de reconnaissance. « Il n'appartient qu'au roi votre maître, disait-il à Barillon, d'agir d'une manière si noble et si pleine de bonté... Je ne saurois assez reconnoître un tel procédé... Soyez garant de l'attachement que j'aurai toute ma vie pour lui ». Et une autre fois, au même Barillon, il ne craignait pas d'ajouter : « Élevé en France, et nourri du pain de Louis XIV, mon cœur est françois... » (26bis). — « Assurez votre maître de ma reconnaissance et de mon attachement. Je sais que, sans sa protection, je ne puis rien... Je prendrai soin que les Chambres ne se mêlent pas de politique étrangère... Expliquez tout cela à mon bon frère. ...Il a droit d'être consulté et c'est bien mon intention de le consulter en toutes choses... Il n'y a personne comme votre roi pour faire de si gracieuses, de si nobles actions... Assurez-lui que mon attachement durera jusqu'à la fin de mes jours » (27).

Cependant, le nouveau souverain désirait recevoir une somme plus forte. Alors, pour bien disposer le roi très chrétien, passant outre à un traité conclu avec l'Espagne, il fit savoir qu'il lui laissait désormais toute liberté de prendre au roi très fidèle les provinces belges du Hainaut et du Brabant (28). Et le ministre Rochester insista de son côté près du ministre français : « Ce sera de l'argent bien placé...

(26bis) M. Gaillard, *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, Paris, 1818, t. VI, p. 275.

(27) Barillon, 16-26 février 1685.

(28) Barillon, 16 février 1685.

Votre maître ne peut pas mieux employer ses revenus. Représentez-lui combien il est important que le roi d'Angleterre ne dépende pas de son peuple et ne dépende que de l'amitié de la France » (29).

Trop heureux d'attacher Jacques à sa fortune par une nouvelle chaîne d'or, Louis XIV envoyait à Barillon une nouvelle somme de quinze cent mille livres en lui recommandant d'en prélever une part pour corrompre les membres de la nouvelle Chambre des Communes et d'en réserver une autre part « pour quelque circonstance extraordinaire, telle qu'une insurrection ou une dissolution » (30).

Pour légitimer son changement d'attitude, Jacques II tenait alors ce langage qui en dit long : « Mon parti est pris... les rois doivent se soutenir entre eux. Un roi doit toujours prendre fait et cause pour un autre roi et j'ai des raisons particulières de prouver tout mon respect au roi de France ».

Dans sa première entrevue avec Bonrepaus, « ses premiers mots sont pour exprimer son admiration à l'égard de Louis XIV, sa sympathie pour la France, l'intérêt qu'il prend aux prodigieux travaux de Versailles ».

A l'ambassadeur d'Espagne il déclare avec une naïve inconscience : « Je ne suis pas en opposition de m'occuper de ce qui se passe à l'étranger. Je suis décidé à laisser aux affaires étrangères leur cours national. Je ne veux songer qu'à bien établir mon autorité chez moi, et à protéger ma religion », et c'est ce qu'il répétait quelques jours plus tard aux États Généraux (31).

Avec de tels principes, il arriva ce qu'on avait prévu. Habilement manœuvré par les agents de son allié, résolu à rendre son armée de terre « aussi forte que possible en raison de ses projets absolutistes », il décide de lui consacrer tout l'argent du budget. Résultat fatal : la marine anglaise périclîte au profit de la marine française (32). Et pourtant, cette marine coûte très cher, car « le plus grand désordre règne dans l'administration et la comptabilité ». L'abandon de la marine a pour conséquence immédiate l'affaiblissement du commerce.

Effrayés ou révoltés par les rigueurs de Louis XIV contre leurs coreligionnaires, les négociants protestants refusent de continuer leurs échanges avec la France, ce qui cause à la marine anglaise de nouvelles pertes considérables. Autres mesures ruineuses : Bonrepaus obtient la fermeture des manufactures ouvertes par des protestants réfugiés en France ; puis, apprenant que Jacques II se propose de construire un hôpital pour les invalides de la marine, « il lui suggère d'y pourvoir en prenant les biens confisqués sur les fugitifs des pays d'Aunis et autres côtés du département de Rochefort » (33).

(29) Dépêches de Barillon, 19 février 1685.

(30) Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, I, 506.

(31) Barillon, 22 mars, 1-12-22 avril.

(32) Bonrepaus, 18 mars 1886.

(33) *Archives des Affaires Étrangères. Angleterre*, t. 116.

Déjà profondément froissés dans leur honneur national, les Anglais se trouvent gravement lésés dans leurs intérêts économiques. « Ils jaloussent secrètement la prospérité de la marine française » ; ils déplorent amèrement la décadence de leur propre marine et conséquemment de leur nation.

Resté malgré tout patriote dans l'âme, Jacques se laisse parfois aller, contre cet état de choses et contre lui-même, à des accès d'irritation, mais toujours sans résultat. Comme l'homme esclave d'une humiliante passion, il déplore son état, mais sans avoir le courage d'en sortir. Pour lui, l'intégrité de son pouvoir passe avant celle de son royaume : plutôt mal gouverner que gouverner avec le Parlement. Ainsi, après chaque accès d'orgueil et de révolte intérieure, il recommence à s'incliner en laissant Louis XIV faire de l'Angleterre « le pivot indispensable de toute combinaison contre l'Espagne, l'Empire et les Provinces Unies » (84).

Ses velléités de révolte n'aboutissent qu'« à un redoublement de platitude plus ou moins hypocrite envers la France » (85).

Ce qui ressort des dépêches et documents diplomatiques de l'époque, « c'est l'incroyable superbe de la diplomatie du grand roi pendant cette période d'apogée qui va de la paix de Nimègue à la guerre de la Ligue d'Augsbourg ». Pour Louis XIV, « Jacques n'est pas un allié mais un vassal » et un vassal résigné à voir la France établir sur toute l'Europe sa primauté incontestée au détriment de l'Angleterre, momentanément ravalée au dernier rang des nations.

C'est ce que Macaulay constate avec amertume quand il écrit : « L'effet de ces jalousies fut que notre pays, avec toutes ses ressources, ne pesait pas, dans la balance de la chrétienté, d'un poids plus lourd que le duché de Savoie et le duché de Lorraine et pesait certainement d'un poids moins lourd que la petite province de Hollande ».

Au début, Bonrepaus s'en félicite. « Les difficultés que le roi va rencontrer, écrit-il, en feront un vassal plus soumis de la France » (86). Tout aussi inconsidérée semble bien être alors la Cour de Louis XIV que cette politique comble de joie. C'est ce dont témoigne une lettre de Barillon, qui montre à quel point le roi d'Angleterre est joué par le roi de France : « On peut tenir pour une maxime indubitable que l'accord du roi d'Angleterre avec son Parlement, en quelque manière qu'il se fasse, n'est pas conforme aux intérêts de Votre Majesté. Je me contente de penser cela sans m'en ouvrir à personne et je cache avec soin mes sentiments à cet égard » (87).

(84) Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 150.

(85) René Durand, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. X, p. 28, et t. IV, p. 29.

(86) René Durand, t. IV, p. 121.

(87) Barillon à Louis XIV, 28 février, 10 mai 1687.

Politique à courte vue. N'est-il pas à craindre qu'un tel asservissement à la France ne se retourne un jour contre la France ? En persistant à exaspérer son peuple par ses provocations, Jacques fait le jeu de Guillaume d'Orange. Depuis longtemps déjà, celui-ci, dans l'ombre, compte les maladdresses de son beau-père dont il convoite la succession. Inquiétantes perspectives pour l'Eglise et pour la France ! Mais Louis XIV n'en a cure ; alors en pleine griserie de gloire, il les méprise et même refuse de les envisager.

Cependant, un temps vient où les maladdresses de Jacques se multiplient avec une telle fréquence que l'ambassadeur français, jusque-là si confiant, commence à s'inquiéter. Le 14 juillet 1687 déjà, au sujet de la tentative faite pour la suppression du Test, Bonrepaus écrivait à Seignelay : « Mon opinion est que le roi d'Angleterre se jette dans de grands embarras dont on ne voit pas sitôt la fin ». Et deux mois plus tard il insiste : « Le roi d'Angleterre va se jeter dans un grand embarras d'où il ne sortira pas » (22 septembre 1687).

Barillon lui-même perd son assurance. « Quand Louis approuve les témérités de Jacques... et le loue de sa fermeté..., tout en exécutant les ordres de son maître, il l'avertit de « l'extrême dépit » des Anglais et craint « que tout cela n'ait des suites » (38).

Mêmes réserves de Bonrepaus sur l'affaire de Magdalen College où le roi s'est dressé contre les fellows. « Son procédé pour ces sortes d'établissements de catholiques dans ces collèges paraît d'autant plus extraordinaire que, bien loin que cela puisse être utile à la religion catholique, cela fait au contraire un très mauvais effet... Dès que ces gens-là sont déclarés catholiques... les écoliers les méprisent et, au lieu d'aller à leurs leçons, ne s'appliquent qu'à les tourner en ridicule ». Et Bonrepaus de conclure avec beaucoup de sagesse : « Quelques missionnaires, sages et habiles, dont on ne se méfierait point, pourraient faire un plus grand progrès pour la religion, et le roi d'Angleterre n'irriterait pas ses sujets et n'épuiserait son autorité en des choses vaines et inutiles » (14 septembre 1687).

Telle était aussi la pensée des catholiques anglais. Victimes de la haine et des dures représailles provoquées par les fautes de leur roi, ils la lui signifiaient très formellement. « Ils ne veulent point la révocation du Test ; lorsqu'ils ont eu la liberté d'en parler au Roy d'Angleterre, ils lui ont témoigné qu'il devait se contenter de les mettre en état de pouvoir vivre en repos et jouir de leurs biens » (39). Ce qu'ils demandaient au roi c'était « de faire un acte avec le Parlement pour avoir seulement la tolérance » (40).

Également effrayé, le pape Innocent XI ne cesse d'exhorter Jac-

(38) Raymond Koechlin, *loc. cit.*

(39) Bonrepaus, 22 septembre 1687.

(40) *Ibid.*, 9-20 oct. 1687.

ques à la modération, en lui conseillant de ne pas heurter le Parlement si hostile à l'abrogation du Test. Vains efforts ! Peines perdues ! Jacques II, emporté par son idée fixe, ne veut plus rien entendre. Le 24 octobre 1687, il prend sur son autorité de libérer les catholiques des obligations du Test.

Certes, en soi, cette mesure n'avait rien de déraisonnable. Le roi avait à cœur l'émancipation éventuelle de l'Église catholique dans tous ses états. Il désirait obtenir pour ses coreligionnaires les droits moraux et légaux dont jouissaient ses autres sujets, entre autres, le droit de pratiquer leur religion en toute liberté de conscience. Par ailleurs, vouloir la tolérance pour tous sans en excepter les catholiques, c'était se conformer aux doctrines protestantes et « c'était arrêter l'exode des enfants et des capitaux catholiques vers le Continent ».

Sans doute, il se contentait de réclamer pour les catholiques la liberté de conscience, avec les libertés particulières qui s'ensuivent : celle de bâtir des églises, d'ouvrir des écoles, de faire entrer les catholiques dans l'armée et dans l'administration. Mais c'est précisément cette liberté qui était inopportune, parce que les protestants n'en voulaient pas. Il fallait se rappeler que, surtout lorsqu'il s'agit des peuples, la logique de la raison ne vaut que si elle ne contredit pas trop celle du sentiment. Dans l'occurrence, les protestants n'avaient-ils pas des raisons de se méfier ? Jacques n'était-il pas l'admirateur et l'imitateur de Louis XIV ? Celui-ci n'avait-il pas maté le Parlement et ne continuait-il pas à persécuter les protestants ? Comment dès lors espérer qu'il en serait autrement en Grande Bretagne ?

Sans nul doute, la politique religieuse de Jacques tendait à leur enlever une partie de leurs privilèges pour la transmettre aux catholiques. Aussi, lors de sa seconde Déclaration d'indulgence qui entraînait la suppression du Test, tous les évêques anglicans protestèrent. Le roi crut les réduire au silence en faisant emprisonner à la Tour sept d'entre eux. Mal lui en prit, car, en manière de contre-attaque, le jury les acquitta et toute la ville de Londres illumina. Cette violente manifestation fut pour la dynastie régnante un coup irréparable ; elle mit tous les protestants anglais dans un état de psychose révolutionnaire.

A partir de ce moment, la situation de Jacques ne cesse de s'aggraver. Guillaume d'Orange, son propre gendre et son plus puissant adversaire, exploite cette dernière faute, en redoublant d'efforts pour exciter l'animosité des Anglais. Bien mieux, afin de légitimer ses prétentions au trône d'Angleterre, il se dit le protecteur de la religion protestante et le défenseur des libertés parlementaires ; il fait comprendre que francophilie, catholicisme, papisme sont synonymes. Dénonçant dans Louis XIV un ennemi plus dangereux que le Saint-Siège, il arrive peu à peu à concentrer toutes les haines sur le roi de France et tous les espoirs sur sa propre personne. Bien plus, esti-

mant que le moment d'agir est venu, le Stadhouder multiplie ses intrigues et précipite ses armements.

Alors, pressé par l'imminence du danger, Louis XIV prend enfin peur et adresse à Jacques des conseils de prudence. Malheureusement il est trop tard ; insensible à tout ce qu'on peut lui dire, le roi d'Angleterre poursuit envers et contre tous sa politique catastrophique en exigeant l'exécution de ses ordres. De son côté, jusqu'au bout aussi, Guillaume réussit à donner le change à son naïf beau-père en lui faisant croire qu'il arrive, non pour le déposséder, mais pour le protéger et empêcher son royaume de tomber en dissolution.

On sait la suite de cette dramatique aventure. Le 6 novembre 1688, un régiment d'orangistes débarque à Tokay et, de là, marche sur Londres. A l'approche de Guillaume, voire, à son instigation, la révolte éclate dans tout le royaume, et, peu après, Jacques II est de nouveau, et cette fois définitivement, expulsé d'Angleterre. Comme tant d'autres, il avait tout perdu en voulant trop gagner.

\*  
\* \* \*

En se servant du catholicisme pour affaiblir l'Angleterre, les Bourbons ne faisaient que suivre l'exemple des Tudors. Un siècle plus tôt ceux-ci s'étaient servis du protestantisme pour affaiblir la France.

De ce noyautage réciproque déjà mentionné, de graves conséquences suivirent pour les deux religions en cause. Le catholicisme anglais et le protestantisme français n'étaient plus seulement étrangers à leur nation respective, ils en étaient devenus les ennemis. Sur tous les terrains, le premier travaillait contre les intérêts de l'Angleterre et le second contre les intérêts de la France. Vu l'extrême susceptibilité des orgueils nationaux, ces conditions de vie mettaient les sujets réfractaires à leur Eglise d'Etat dans une situation extrêmement douloureuse. Pour les protestants français comme pour les catholiques anglais, la dissidence religieuse frisait le crime de lèse-majesté ou de lèse-patrie.

Sous les Stuarts, la situation du catholicisme en Angleterre s'aggrava encore du fait que ces princes, personnellement influencés et manœuvrés par les Bourbons, semblaient pactiser avec ces derniers.

Sous Jacques II, cette situation devint tragique, car, en passant au catholicisme et en cherchant à s'appuyer sur lui et sur Louis XIV pour réaliser son absolutisme, et cela dans les conditions que nous avons décrites, ce souverain trahissait ouvertement les idéaux anglicans et les intérêts politiques et économiques de l'Angleterre.

Dans une lutte où les intérêts religieux servaient ainsi d'enjeu à des intérêts politiques, les catholiques anglais, qui ignoraient cette collusion, purent croire de bonne foi qu'en défendant la cause de

Jacques II ils défendaient la pure cause de Dieu et de l'Église catholique. Mais on devine le drame qui se passait alors dans la conscience des catholiques avertis. Du fait que Louis XIV se servait de leur religion pour provoquer l'abaissement de leur nation, non seulement ils encourageaient la haine et la colère de leurs compatriotes protestants, mais, patriotes eux-mêmes, ils se trouvaient dans l'impossibilité de concilier l'amour de leur religion avec celui de leur pays. Comment, en effet, rester fidèle à une Église impudemment exploitée contre l'Angleterre par un souverain ennemi ? Comment demeurer attaché à un roi qui, en soutenant les causes antianglaises, rendait le catholicisme odieux ? Comment approuver des excès et des terreurs dont les conséquences retombaient si lourdement sur eux ? Car enfin, à cette époque, aux yeux de la grande opinion, le catholicisme c'était d'abord la religion française, dominée par Louis XIV et manœuvrée par lui à son profit. Conséquemment, se faire catholique, c'était se mettre moins sous la direction du pape de Rome que sous la domination du roi de France.

Si tous les Stuarts eurent leur part de responsabilités dans la chute de leur dynastie, c'est à Jacques II qu'incombe la plus grande, car c'est lui qui commit les plus lourdes fautes. En faisant du catholicisme l'instrument d'une politique à la fois antiprotestante et antinationale, il surexcita jusqu'au paroxysme la haine anticatholique en Angleterre et dans tous les pays où dominait le protestantisme.

Théoriquement, les religions rivales n'étaient pour rien ou presque rien dans le rôle que les souverains leur faisaient jouer. Ni le catholicisme, ni le protestantisme n'étaient responsables des pertes ou des gains que ces souverains réalisaient en leur nom ou avec leur collaboration. Néanmoins, historiquement parlant, il faut le reconnaître, les circonstances travaillèrent contre le catholicisme. Accaparé et, de ce fait, tour à tour paralysé ou manœuvré par une monarchie foncièrement hostile à la transformation qui se produisait alors en Angleterre et qui devait bientôt gagner toute l'Europe, par la force des choses, il se trouva compromis avec cette monarchie, en attendant d'être emporté avec elle, un siècle plus tard, dans la même catastrophe.

Joseph BERTELOOT, S. I.